|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22) Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 62-F** |
|  | **12 juillet 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RAPPORT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LE PROJET DE LOCAUX DU SIÈGE DE L'UNION | |
|  | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document vise à rendre compte à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 de la mise en œuvre de la Résolution 212 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et de la Décision 588 du Conseil, en fournissant un rapport, au titre du suivi, sur les progrès accomplis concernant la conception et la construction du bâtiment du siège de l'Union depuis la PP-18.  Suite à donner  La Conférence de plénipotentiaires est invitée à **prendre note** du présent rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  Document [C16/7](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0007/en); [Décision 588 du Conseil](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en); [Résolution 212 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-212-F.pdf); [Documents C18/123+Add.1](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0123/en); [C19/DL/12](https://www.itu.int/md/S19-CL-190610-DL-0012/en); [C19/120](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0120/en) (section 2.2.18) et [C19-ADD/2(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0002/en) du Conseil; [Décision 619 du Conseil](https://www.itu.int/md/S19-CLADD-C-0005/en); [Documents C20/15](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en); [C20/29](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0029/en); [C20/37](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0037/en); [C20/53](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/en); [C20/7(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en); [CWG‑FHR 12/5](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0005/fr) et [C21/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0007/en) du Conseil; [Décision 619 (modifiée en 2021) du Conseil](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0099/en); Document C22/7 (Rév.1) du Conseil |

# 1 Rappel

La Conférence de plénipotentiaires de 2018 a chargé le Secrétaire général de faire rapport à la prochaine Conférence de plénipotentiaires sur la mise en œuvre de la Résolution 212 (Dubaï, 2018).

La Décision 619 (2019) a été adoptée lors de la session additionnelle du Conseil de l'UIT tenue à Genève le 27 septembre 2019, afin d'approuver le coût direct final du projet de nouveau bâtiment du siège de l'Union d'un montant de 170 139 000 CHF, comme indiqué dans le Document C19-ADD/2, qui sera intégralement financé au moyen des fonds disponibles, à savoir par le prêt consenti par le pays hôte à hauteur de 150 000 000 CHF, par des parrainages et des dons à hauteur de 15 140 000 CHF et par le Fonds pour le projet de nouveau bâtiment à hauteur de 5 000 000 CHF.

Dans sa Décision 619 (2019), le Conseil de l'UIT a également chargé le Secrétaire général:

• de soumettre aux autorités suisses compétentes la demande concernant la seconde tranche du prêt d'un montant de 150 000 000 CHF;

• de créer le Fonds pour le Registre des risques;

• de répondre aux besoins en ce qui concerne les salles de conférence et réunion provisoires pendant la démolition et la phase de construction initiale du projet;

• de poursuivre la mise en œuvre des décisions du Conseil concernant la conservation d'une salle Popov;

• de collaborer avec le pays hôte pour prendre en compte la mise en œuvre des exigences du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU, de façon à assurer la conformité aux normes UN-MOSS;

• de continuer de collaborer avec le Conseil du personnel, afin de favoriser une plus grande transparence et d'améliorer le dialogue dans le cadre de l'ensemble du processus de relogement et de conception, en veillant à préserver le moral, le bien-être et l'efficacité du personnel dans l'exercice de ses fonctions au service de l'Union;

• d'élaborer une Stratégie et un Plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel, pour examen par le Conseil à sa session de 2020, notamment en mettant en place des mesures destinées à faciliter l'aménagement du temps de travail, y compris des plans visant à autoriser les fonctionnaires à travailler depuis leur domicile;

• de fournir chaque trimestre des informations au groupe MSAG, notamment des informations relatives aux mises à jour du Registre des risques;

• de procéder à intervalles réguliers à des audits du projet;

• de continuer de respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et de passation de marchés dans le cadre de toutes les procédures d'appel d'offres qui seront organisées pendant toute la durée du projet.

À sa session de 2021, le Conseil de l'UIT a révisé le point 4 du *décide* de sa Décision 619, afin de rendre possibles les futurs parrainages ou dons selon des conditions prédéfinies.

Depuis lors, l'UIT a signé des accords de parrainage supplémentaires et a reçu des dons représentant un montant de 3 150 000 CHF.

On trouvera dans la Section 10 la liste des sponsors et des donateurs.

Le projet se poursuit conformément au calendrier et au budget prévus.

# 2 Gouvernance

Dans le cadre de la structure de gouvernance du projet, le Secrétaire général a créé un Comité de liaison entre le secrétariat de l'UIT et les représentants des organes administratifs suisses, notamment des représentants de la Confédération suisse, du Canton de Genève et de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Une structure de gouvernance globale a été créée et approuvée par la direction.

Des réunions et des séances d'information sont organisées avec toutes les parties prenantes concernées par le nouveau bâtiment conformément à la structure de gouvernance du projet.

# 3 Processus de consultation, de mobilisation et d'information dans le cadre du projet

Des séances d'information et des consultations ont été organisées à intervalles réguliers. La plupart ont eu lieu de façon virtuelle, compte tenu de la pandémie de COVID-19.

Le Groupe consultatif d'États Membres (MSAG) tient en général une réunion trimestrielle pour examiner l'état d'avancement du projet et fournir des orientations, en particulier sur les questions qui ont des conséquences directes pour la portée, le coût et le calendrier, par exemple en réalisant une analyse approfondie du registre des risques concernant le projet.

Des réunions régulières avec les représentants des missions permanentes à Genève visant à leur présenter des informations ont été organisées, essentiellement dans le cadre des réunions du Groupe à Genève.

Des rapports annuels ont été présentés au Conseil sur les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de la Résolution 212 (Dubaï, 2018) de la PP.

En 2021, la stratégie de communication visant à informer et à consulter les fonctionnaires et le Conseil du personnel de façon appropriée a été approuvée par la direction de l'UIT. Cette stratégie est actuellement mise en œuvre. De plus, des réunions sont régulièrement organisées avec les coordonnateurs des Bureaux et des Départements du Secrétariat général, afin de faire en sorte que les informations soient communiquées et que les préoccupations soulevées par les fonctionnaires de l'UIT soient mises en avant et traitées.

Une consultation complète du personnel a été menée à bien en juin 2021. Les deux tiers des fonctionnaires en poste à Genève ont participé à la consultation, dont les résultats serviront de base pour la proposition concernant les espaces de travail. Les coordonnateurs du Conseil du personnel de l'UIT ainsi que ceux des Bureaux et des Départements du Secrétariat général demeurent étroitement associés au processus, par l'intermédiaire du Groupe chargé des spécifications du nouveau bâtiment. Trois séances d'information à l'intention de tout le personnel ont été organisées au cours de l'année écoulée, et les fonctionnaires sont invités à poser des questions à tout moment en utilisant une boite de courrier électronique spéciale, les réponses étant mises à la disposition de tous sur la page intranet consacrée au nouveau bâtiment.

# 4 État d'avancement du projet

Les phases 4.32 (Avant-projet), 4.33 (Demande de permis de construire) et 4.41 (Élaboration de documents d'appel d'offres) de la SIA[[1]](#footnote-1) sont désormais achevées.

Le prêt du pays hôte a été obtenu, les permis de construire ont été reçus, la documentation d'appel d'offres a été parachevée et l'appel d'offres pour l'entreprise générale chargée des travaux de construction du nouveau bâtiment a été lancé le 23 mai 2022.

La mise en œuvre des exigences du DSS de l'ONU relève d'un processus distinct déployé aux côtés du pays hôte afin d'assurer la conformité aux normes UN-MOSS dans le domaine public.

Ce projet, géré par le pays hôte, est actuellement mis au point sur la base de l'étude de faisabilité approuvée par le Comité de direction de l'UIT. En avril 2022, l'UIT a reçu la confirmation du pays hôte pour couvrir les coûts relatifs à la réalisation complète de ce projet, sous réserve de l'approbation des autorités législatives compétentes et à la condition que la mise en œuvre s'effectue conformément au programme et aux coûts définis dans l'étude de faisabilité.

Afin de sécuriser le bâtiment Montbrillant, suivant les recommandations du DSS, le pays hôte est convenu de mettre en œuvre les mesures de sécurité dans le parking souterrain de Montbrillant, qui deviendra accessible uniquement au personnel de l'UIT.

# 5 Appel d'offres pour l'entreprise générale et attribution du marché

Le processus de passation de marché pour la sélection d'une entreprise générale et le processus de préqualification prendront la forme d'un appel d'offres concurrentiel officiel. Cinq (5) entreprises ont été présélectionnées et ont reçu la documentation complète de l'appel d'offres, notamment un projet de contrat à prix maximum garanti comportant une disposition "à livre ouvert". Ce projet de contrat n'est pas contraignant, mais il leur permettra de se familiariser avec les termes et conditions contractuels et de formuler des questions ou des observations durant les séances de questions-réponses liées au processus d'appel d'offres.

On trouvera ci-dessous un résumé des activités d'appel d'offres qu'il reste à mener pour la sélection d'une entreprise générale:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Activité | Date | État d'avancement |
| Date limite pour la soumission des propositions | Septembre 2022 | Achevée |
| Évaluation technique et financière | Janvier 2023 |  |
| Négociation du contrat d'entreprise générale et attribution du marché | Avril 2023 |  |

# 6 Audit interne

Afin de donner suite à la Recommandation 7 (2017) du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG), à savoir "procéder à un audit indépendant des comptes établis pour la construction du bâtiment" et à la Décision 619, par laquelle il a été décidé "de procéder à intervalles réguliers à des audits du projet", l'Unité de l'audit interne a mené à bien un audit pour le projet de nouveau bâtiment du siège de l'UIT, achevé en juin 2022.

Cet audit vise à évaluer les activités menées durant la période comprise entre septembre 2019 et décembre 2021.

On trouvera ci-dessous un résumé des résultats de l'audit:

## 6.1 Observations positives

Dans le cadre de l'audit, l'Unité de l'audit interne a formulé de nombreuses observations positives en ce qui concerne l'environnement de gouvernance et de contrôle, l'évaluation des risques, l'information et la communication, les mesures de contrôle effectives, les activités de suivi, l'évaluation des risques de fraude/corruption, la prise en compte des ODD, de l'égalité hommes‑femmes et de l'intégration du principe de l'égalité hommes‑femmes et l'accessibilité.

## 6.2 Questions hautement prioritaires

Pour les risques importants (c'est-à-dire ceux appartenant aux dix premiers risques) relevant de la catégorie "Changement de l'équipe de direction" identifiés par l'équipe de projet de l'UIT, les plans ou mesures d'atténuation actuels intitulés "Anticiper les étapes importantes et communiquer à l'avance à ce sujet" pourraient être insuffisants (ces risques sont renforcés compte tenu des élections qui se tiendront prochainement à la PP-22). Il est donc recommandé, afin que le projet puisse se poursuivre sans heurts, qu'un plan de succession concret et réalisable pour les fonctions essentielles du projet soit élaboré et approuvé par la haute direction. Cette recommandation a été acceptée au niveau de l'équipe de gestion du projet.

Les risques relatifs à la fraude/corruption semblent être formulés de manière générale et à un niveau élevé, d'où des plans et mesures d'atténuation associés ayant eux aussi une portée trop générale et étant de trop haut niveau pour pouvoir traiter efficacement l'exposition de l'UIT à la fraude et à la corruption durant la construction du nouveau bâtiment du siège. Il est recommandé que, lors de la prochaine mise à jour du registre des risques, des informations supplémentaires sur les risques liés à la fraude soient ajoutées. Cette recommandation a été acceptée au niveau de l'équipe de gestion du projet.

## 6.3 Questions ayant une priorité moyenne ou faible

Le rapport contient huit recommandations ayant une priorité moyenne, dont la majorité concerne la gestion du projet, quelques-unes relèvent du Département FRMD et une concerne la Division SPM. Durant l'audit, le responsable de projet de l'UIT a également été informé de l'existence d'un petit nombre de questions ayant une priorité faible pour lesquelles l'Unité de l'audit interne n'a formulé aucune recommandation particulière.

Le rapport d'audit complet est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/Pages/form-internal-audit.aspx).

# 7 Registre des risques

Un registre des risques complet a été élaboré en vue de la session additionnelle du Conseil qui a eu lieu en septembre 2019, afin d'évaluer le cahier des charges de façon régulière et d'identifier les incidences que pourrait avoir l'exécution du projet dans le futur.

Le Groupe MSAG procède régulièrement à une analyse détaillée du registre des risques. L'objectif est de formuler des conseils à l'intention du secrétariat concernant les éventuels risques perçus par les membres non pris en compte dans le registre et de demander des clarifications concernant les risques inscrits dans le registre.

On trouvera dans l'[Annexe A](#AnnexeA) du présent rapport un extrait comprenant les risques les plus importants et leurs coûts estimés.

La version complète du Registre des risques, actualisée au 6 juin 2022, est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2022/7_ITU-HQP-Full-Risk-register.pdf). La somme des coûts pondérés des risques les plus importants s'élève à 6 638 482 CHF.

Figure

Risques les plus importants et Fonds pour le registre des risques

Chart

Description automatically generated

Note: La probabilité que tous les risques présentés se produisent en même temps est irréaliste.

# 8 Calendrier du projet

Hill international, qui s'appuie sur la contribution importante du consortium d'architectes CDTK et agit en coordination avec la Division responsable du projet de bâtiment, est chargé de suivre, d'examiner et d'actualiser le calendrier de conception et de construction.

Le calendrier du projet est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2022/8_HQP-General-Summarized-Schedule.pdf).

# 9 Période de relogement et de transition

Un cabinet de conseil spécialisé dans les espaces de travail a été mandaté pour formuler des recommandations sur les méthodes de travail flexibles, conformément à la vision de l'UIT pour l'avenir, et mettre au point une proposition adaptée pour les espaces de travail durant la période de transition et dans le nouveau bâtiment du siège, conformément à la Stratégie et au plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel présentés dans le rapport soumis par le Secrétaire général au Conseil à sa session de 2020.

L'objectif de l'UIT, durant la période de transition, est d'instaurer un environnement de travail sain et efficace pour le personnel, dans les limites de l'espace disponible et dans le respect des contraintes liées au chantier, qui fait fond sur la mise en place réussie du télétravail durant la pandémie et la transition vers de nouvelles méthodes de travail souples dans le nouveau bâtiment du siège, comme indiqué dans la Décision 619 (2019) du Conseil.

Un certain nombre d'activités préparatoires ont été lancées, afin d'aligner l'infrastructure existante sur celle qui sera en place une fois le nouveau bâtiment construit. Conformément au point 9 de la [Décision 588](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0124/en), un plan pour la rénovation du bâtiment Montbrillant a été approuvé et des fonds ont été affectés, afin de permettre la réalisation des travaux d'ici à l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment.

En prévision du processus de relogement du personnel, qui doit commencer au début de 2023, une feuille de route de haut niveau a été élaborée. La feuille de route définit quatre phases principales qui seront gérées par la Division FMBPD en prévision de la période de transition: planification de l'espace, désencombrement, petits travaux de construction et déménagement des bureaux. Elle met également en évidence les projets connexes à l'appui du relogement.

La phase de planification de l'espace est en cours. Un Ordre de service a été publié, afin de centraliser la gestion de l'espace et l'achat du mobilier, ce qui permettra d'optimiser l'utilisation de l'espace et d'harmoniser et rationaliser les dépenses d'équipement pour les biens de l'UIT.

Une première proposition de relogement a été élaborée par le cabinet de conseil, afin de garantir la répartition équitable de l'espace et l'égalité de traitement des fonctionnaires. L'étude préliminaire confirme que le bâtiment Montbrillant et la Tour peuvent, en association avec le télétravail, permettre le relogement du personnel, conformément aux exigences minimales en termes d'espace. Sur la base des calculs provisoires, les Bureaux et les Départements du Secrétariat général bénéficieront chacun d'environ 50% de l'espace actuel qui leur est attribué, ce qui représente 60% des postes de travail actuels.

Des études supplémentaires et de nouvelles discussions avec toutes les parties prenantes seront menées à bien au cours des prochains mois pour établir la version définitive des plans d'aménagement.

Parallèlement à la phase de planification de l'espace, un programme de désencombrement a été organisé au niveau des Départements tout au long de 2022, afin de créer des espaces pour reloger le personnel et de préparer le déménagement final des bureaux au début de 2023. Des installations ont été mises à la disposition des fonctionnaires, avec des orientations, afin de veiller à ce que les dons, le recyclage et l'élimination d'objets et de matériels aient lieu conformément aux engagements de l'UIT en matière de durabilité, et une vente d'excédents d'inventaire aux employés a été organisée conformément à la politique de l'UIT relative à l'élimination des équipements. Les Bureaux et les Départements du Secrétariat général situés à la Tour ont mené à bien ce travail, et ceux situés à Montbrillant et Varembé l'effectueront d'ici à octobre 2022.

Les petits travaux de construction débuteront dans les sous-sols de la Tour et comprendront par la suite les travaux de construction nécessaires dans les espaces de bureau pour permettre la mise en œuvre des plans d'aménagement définitifs.

Le relogement du personnel devrait commencer au début de 2023. Ce processus débutera par le nettoyage des bureaux et l'installation des configurations de mobilier appropriées à la Tour et dans le bâtiment Montbrillant, avant le relogement des fonctionnaires dans leurs nouveaux bureaux.

# 10 Mises à jour des informations financières

## 10.1 Parrainages et dons

Compte tenu de la révision de la Décision 619, à la session de 2021 du Conseil, des parrainages supplémentaires ont été reçus du Koweït et d'Intersputnik, ainsi qu'un don du Nigéria.

Un calendrier de paiement a été convenu avec le Koweït et Intersputnik, et les paiements reçus à ce jour sont indiqués dans le tableau ci-dessous. On trouvera ci-dessous le montant total des parrainages et des dons à ce jour:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de financement | Sponsor/donateur (offre) | Paiements déjà reçus, en CHF |
| Parrainage | Arabie saoudite (10 000 000 CHF) | 10 000 000,00 |
| Parrainage | Émirats arabes unis (5 000 000 CHF) | 5 000 000,00 |
| Parrainage | Koweït (2 500 000 CHF) | 1 375 000,00\* |
| Parrainage | Intersputnik (600 000 CHF) | 60 000,00\* |
| Don | République tchèque (100 000 USD) | 95 251,00 |
| Don | Ghana (40 000 USD) | 39 920,00 |
| Don | Nigéria (50 000 CHF) | 50 000,00 |
| **Total en CHF** | **18 285 171,00** | **16 890 171,00** |
| \* Intégralité des paiements exigible en décembre 2023. | | |

## 10.2 Registre des risques

Lors de la session additionnelle qu'il a tenue en septembre 2019, le Conseil a décidé de créer un Fonds pour le registre des risques (point 3 du *décide* de la Décision 619) visant à prévoir une garantie financière additionnelle pour compenser les risques non atténuables, qui sera financé au titre de décisions ultérieures du Conseil à compter de 2020. Au 31 décembre 2021, le Fonds pour le registre des risques s'élevait à 3 430 000 CHF. Après clôture des comptes pour 2022, de nouveaux fonds pourraient être affectés si des économies sont identifiées.

## 10.3 Prêt

Le prêt sans intérêt d'un montant de 150 millions CHF a été demandé en décembre 2019 et obtenu en décembre 2021. Par la suite, le contrat de prêt a été négocié entre le pays hôte et l'UIT avant sa signature par les deux parties.

## 10.4 Flux de trésorerie

Des informations concernant le flux de trésorerie, par exemple concernant la planification financière, sont fournies dans les rapport précédents qui ont été soumis au Conseil et sont disponibles dans le Document [C20/7(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en).

On trouvera dans l'[Annexe](#AnnexeC) B du présent rapport l'état du flux de trésorerie et de la planification financière au 30 juin 2022.

## 10.5 Calendrier des dépenses ou outil de suivi des coûts

On trouvera dans le Document [C20/7(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en) des informations supplémentaires concernant le calendrier des dépenses ou l'outil de suivi des coûts.

Le calendrier des dépenses, à la date du 30 juin 2022, est disponible [ici](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2022/10.3_Schedule-of-expenses.pdf).

## 10.6 Dépenses engagées à ce jour

Les informations concernant les dépenses engagées à ce jour fournies dans les rapports précédents qui ont été soumis au Conseil sont disponibles dans le Document [C20/7(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en).

Les dépenses engagées au titre du projet au 30 juin 2022 s'élèvent à 16 121 383 CHF. À l'heure actuelle, les dépenses sont effectuées conformément au plan qui a été mis en place et qui correspond aux contrats et aux calendriers signés à ce jour par l'UIT.

## 10.7 Dépenses prévues par rapport aux dépenses effectives

Les informations concernant les dépenses prévues par rapport aux dépenses effectives fournies dans le précédent rapport sont disponibles dans le Document [C20/7(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0007/en).

Un graphique rendant compte de la situation au 30 juin 2022 est reproduit dans l'[Annexe C](#AnnexeC) du présent rapport.

# 11 Continuité des activités – Organisation des conférences pendant les phases de démolition du bâtiment Varembé et de construction du nouveau bâtiment

S'agissant de la disponibilité d'installations de conférence durant la période de construction du nouveau bâtiment, les efforts se poursuivent pour trouver des installations permettant d'accueillir toutes les réunions techniques pour lesquelles aucun espace n'est disponible à l'heure actuelle.

À la suite de discussions approfondies avec les Bureaux et le Secrétariat général, et dans la mesure où le CICG est disponible, des salles ont été réservées au CICG pour accueillir les grandes réunions annuelles telles que le Conseil et les réunions des Groupes de travail du Conseil et des groupes consultatifs des Secteurs pendant cette période. Les autres réunions pour lesquelles des installations sont nécessaires sont les réunions techniques, c'est-à-dire les réunions des commissions d'études et des groupes de travail.

En octobre 2021, un appel a été lancé pour l'accueil des réunions techniques, et plusieurs États Membres ont manifesté leur intérêt. Toutefois, en raison de circonstances imprévues et des effets de la pandémie de COVID-19, les discussions avec certains États Membres sur cette question n'ont pas pu être poursuivies.

À la date de la rédaction du présent rapport, les discussions se poursuivent avec 3 États Membres, à savoir la Chine, le Rwanda et la Suisse.

S'agissant de la disponibilité des salles au siège de l'UIT en 2023, des salles de réunion seront disponibles jusqu'au deuxième trimestre de 2023, ce qui permettra la tenue de plusieurs réunions techniques durant les premiers mois de 2023.

S'agissant des manifestations qui seront organisées après juin 2023, des discussions approfondies sont en cours avec la Suisse. Une liste détaillée des réunions pour lesquelles un lieu devra être identifié en 2023 et 2024 a été fournie à la Suisse, et les discussions se poursuivent au plus haut niveau pour examiner les solutions permettant de tenir les réunions techniques de l'UIT à Genève, ailleurs qu'au CICG, par exemple à Palexpo, ou dans une autre ville de Suisse.

Dans l'intervalle, bien que des solutions soient à l'étude afin de remédier au manque d'installations pour accueillir les réunions techniques, les propositions ci-après sont soumises aux États Membres, pour examen:

• Les États Membres et les Membres de Secteur pourraient envisager d'accueillir physiquement certaines réunions techniques pendant la période de construction.

• Il pourrait être décidé de tenir certaines réunions techniques de façon virtuelle, dans toute la mesure possible.

Grâce aux fonctionnalités multilingues et aux dispositifs de sécurité améliorés, l'UIT peut prendre en charge jusqu'à 10 000 utilisateurs en mode interactif et jusqu'à 40 000 utilisateurs en mode webinaire, tandis que la plate-forme "Zoom" est désormais accessible aux participants de tous les États Membres de l'UIT. On trouvera dans les Documents [VC/13(Rév.1](https://www.itu.int/md/S20-CLVC-C-0013/en)) et [C20/INF/22](https://www.itu.int/md/S20-CL-INF-0022/en) d'autres informations sur ce point.

Annexe A

Les risques les plus importants et leurs estimations

| **Code de risque** | **Nom du risque** | **Cause** | **Atténuation** | **Probabilité (A)** | **Impact** | **Coût pondéré CHF** | **Commentaires sur les coûts** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Continuité des activités** | |  |  |  |  |  |  |
| 104/066 | Indisponibilité d'installations de conférence pour accueillir toutes les réunions des commissions d'études, des groupes de travail, des groupes du Rapporteur et d'autres groupes (réunions techniques) à Genève durant la période de construction initiale (durée approximative: 24 mois). | Démolition du bâtiment de Varembé et indisponibilité des salles de réunion du bâtiment.  Impossibilité d'utiliser les salles de réunion de la Tour et de Montbrillant en raison de la poussière et des nuisances sonores.  Disponibilité limitée des salles de réunion du CICG.  Aucune offre ferme de la part de pays hôtes en vue d'accueillir des réunions de l'UIT durant cette période. | Le Département C&P travaille actuellement avec les Secteurs et le Secrétariat général de l'UIT pour établir le calendrier complet des commissions d'études et des groupes de travail avec les Secteurs.  Le Département C&P continue de travailler avec le CICG et la FIPOI pour essayer de trouver plus d'espaces de réunion au cas où d'autres organisations annuleraient leurs demandes.  Utilisation des salles de réunion de la Tour et de Montbrillant pour les réunions des commissions d'études et des groupes de travail lorsque le niveau de nuisance n'empêche pas cette utilisation.  Compte tenu du bon déroulement des manifestations virtuelles durant la pandémie de COVID-19, encourager la haute direction à décider d'organiser les réunions des commissions d'études et des réunions de travail de manière virtuelle.  Les discussions avec les pays hôtes potentiels ont repris, un appel ayant été lancé afin d'inviter les pays à accueillir les réunions techniques de l'UIT. L'UIT échange actuellement avec plusieurs États Membres ayant manifesté leur intérêt en vue d'accueillir des réunions de l'UIT, à la suite de cet appel. | 0,70 | 0,80 | 2 385 355 | Montant minimum pour respecter les exigences UN-MOSS et disposer des salles de conférence du CICG, y compris les installations techniques, les équipements et les opérateurs.  Montant le plus probable correspondant à la mise à disposition des salles de conférence du CICG. Prise en charge des installations techniques, des équipements et opérateurs par l'UIT pendant deux années.  Montant maximum correspondant à la prise en charge par l'UIT de l'utilisation des salles de conférence, des installations, des équipements et des opérateurs du CICG.  Base de 10 événements annuels et 50 jours/an de location. |
| **Gestion du changement** | | | | | | | |
| 110 | Mise en œuvre d'un projet pilote visant à tester un espace de travail souple/agile afin de susciter l'adhésion du personnel. | Absence de financement manquant (sous-estimation des coûts indirects du projet). | Trouver un financement pour la mise en œuvre d'un projet pilote visant à créer un espace de travail représentatif au deuxième étage du bâtiment Montbrillant. | 0,70 | 0,40 | 0 | Non quantifiable. |
| 111 | Absence de politiques et de pratiques visant à appuyer le personnel durant le processus de relogement et dans le cadre des nouvelles méthodes de travail. | Absence de financement manquant (sous-estimation des coûts indirects du projet). | Trouver un financement pour l'élaboration de politiques et de pratiques visant à appuyer le Département HRMD en vue d'élaborer de nouvelles méthodes de travail. | 0,70 | 0,40 | 0 | Non quantifiable. |
| **Financement** | | | | | | | |
| 108 | Taux d'intérêt bancaire négatif sur les fonds relevant du prêt libellés en francs suisses. | La Banque nationale suisse (BNS) applique un taux d'intérêt de 0,75% sur les montants dépassant un certain seuil. Dans le cas de l'UIT, ce seuil est de 2,5 millions de CHF. | La stratégie concernant une possible atténuation sera définie avec le Département FRMD. Présentation d'un calendrier de paiement révisé au pays hôte. | 0,90 | 0,20 | 85 125 | Montants estimés sur la base du calendrier de paiement pour les demandes de crédits, déduction faite des dépenses connues de l'UIT. |
| 109 | Fonds pour le registre des risques non réapprovisionné. | Aucune économie en fin d'exercice. | La Stratégie concernant une possible atténuation sera définie avec le Département FRMD, afin de dégager des économies et d'équilibrer le budget. | 0,90 | 0,40 | 0 | Non quantifiable. |
| 116 | Inflation du prix des matières premières. | Conséquences inconnues du contexte géopolitique mondial actuel. | Augmentation du budget avec une provision pour l'augmentation des coûts (560 000 CHF).  Passer un contrat avec l'entreprise générale à un prix fixe sur 4 ans (risques et bénéfices revenant à l'entreprise générale). | 0,70 | 0,40 | 4 168,002 | 50% des 114 millions de CHF sont réputés consacrés aux matériaux et sont exposés à la hausse des coûts des matières premières.  Scénarios: Minimum: 2%/scénario le plus probable: 4% et augmentation maximale: 6%. Durée de la construction: 4 ans. |
| **Gouvernance** | | | | | | | |
| 106 | Changement de l'équipe de direction. | Élections à la PP-22. | Anticiper les étapes importantes et communiquer à l'avance à ce sujet. | 0,70 | 0,40 | 0 | Non quantifiable. |
| 117 | Changement d'acteurs essentiels au sein de l'équipe de projet. | Absence de stratégie centrée sur le personnel et de plan stratégique pour les ressources humaines en vigueur pour des fonctionnaires essentiels au sein de l'UIT. | Un plan de succession concret et réalisable sera présenté au Vice-Secrétaire général avant la PP-22 à la suite d'une analyse comparative avec d'autres projets de construction importants au sein du système des Nations Unies, afin de faire en sorte que l'équipe de projet soit suffisamment dotée en personnel. | 0,70 | 0,40 | 0 | Non quantifiable. |
| **Passation de marchés** | | | | | | | |
| 0044 | Risque de dérive de la portée des travaux, de dépassements de coûts et de retards non détectés à temps. | Libellé inadéquat des contrats. | Des contrats précis, juridiquement contraignants et à prix fixe. Désigner un cabinet d'avocats spécialisé pour le projet.  L'Unité des affaires juridiques fournira un appui à la Division des achats en vue de l'élaboration des contrats. Des fonds seront identifiés pour payer les honoraires du cabinet d'avocats spécialisé. | 0,50 | 0,40 | 0 | Responsabilité de l'EG, si le contrat avec l'EG est forfaitaire, elle doit assumer les frais et le retard. |
| 122 | Faillite des sous-traitants. | Le processus de sélection du sous-traitant n'évalue pas suffisamment la situation financière du sous-traitant et le paiement des impôts. | Mettre au point un processus d'appel d'offres pour les sous-traitants.  Processus en vertu duquel l'entreprise générale a certaines obligations consistant à évaluer la bonne situation financière de tous les sous-traitants durant le processus d'appel d'offres, notamment, mais non exclusivement en ce qui concerne le paiement des impôts, le registre commercial, etc. | 0,30 | 0,80 | 0 | Difficile à quantifier. |
| **Programme** | | | | | | | |
| 112/0092 | Conséquences inconnues d'évènements imprévus pour le calendrier estimé du projet de bâtiment. | Évènement imprévisible constituant une force majeure. | Inclure des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres organisations et dans le secteur privé.  Continuer d'exercer un suivi et de modifier le programme selon les besoins. | 0,70 | 0,40 | 0 | Non quantifiable. |

Annexe B

Flux de trésorerie à la fin juin 2022 (CHF)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | 1er trimestre | | | 2ème trimestre | | | 3ème trimestre | | | 4ème trimestre | | | Total des paiements |  | Fonds reçus de la FIPOI |  | Flux de trésorerie |
|  |  |
| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |  |  |
| **2017** |  |  |  | 3 | 14 | 12 341 | 38 033 | 18 371 | 6 045 | 1 374 | 92 134 | 160 095 | **328 410** |  | **720 000** |  | **391 590** |
|  |  |
| **2018** | 307 590 | 52 541 | 20 | 204 | 76 020 | 15 573 | 0 | 0 | 594 020 | 75 396 | 628 780 | 734 | **1 750 878** |  | **1 667 000** |  | **–83 878** |
|  |  |
| **2019** | 38 879 | 0 | 699 165 | 35 065 | 224 787 | 15 780 | 2 425 | 427 824 | 493 162 | 157 592 | 511 636 | 86 613 | **2 692 928** |  | **3 249 777** |  | **556 849** |
|  |  |
| **2020** | 86 594 | 918 119 | 65 618 | 65 598 | 909 920 | 65 618 | 104 900 | 8 750 | 982 420 | 65 598 | 909 920 | 65 598 | **4 248 651** |  | **3 653 866** |  | **–594 785** |
|  |  |
| **2021** | 65 598 | 119 222 | 918 871 | 70 398 | 772 450 | 70 398 | 1 134 997 | 776 950 | 70 998 | 141 397 | 809 051 | 85 878 | **5 036 208** |  | **7 663 386** |  | **2 627 178** |
|  |  |
| **2022** | 199 148 | 0 | 492 | 890 750 | 911 018 | 62 900 |  |  |  |  |  |  | **2 064 307** |  | **0** |  | **–2 064 307** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **TOTAL DES PAIEMENTS** | | **16 121 383** |  | **16 954 029** |  | **832 646** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Planification financière – Première tranche du prêt

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | 1er trimestre | | | 2ème trimestre | | | 3ème trimestre | | | 4ème trimestre | | | Total |
| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| **2017** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 720 000 | | | **720 000** |
| **2018** |  |  |  | 746 000 | | | 421 000 | | | 500 000 | | | **1 667 000** |
| **2019** | 600 000 | | | 568 000 | | | 88 444 | 706 667 | 86 667 | 1 026 812 | 86 594 | 86 594 |  |
| 600 000 | | | 568 000 | | | 881 777 | | | 1 200 000 | | | **3 249 777** |
| **2020** | 65 598 | 221 599 | 65 598 | 928 012 | 83 689 | 83 689 | 944 162 | 83 689 | 83 689 | 909 921 | 65 598 | 118 622 |  |
| 352 795 | | | 1 095 390 | | | 1 111 540 | | | 1 094 141 | | | **3 653 867** |
| **2021** | 1 095 312 | 88 489 | 88 489 | 1 260 088 | 88 489 | 88 489 |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 272 290 | | | 1 437 066 | | |  | | |  | | | **2 709 357** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **TOTAL DES DÉPENSES** | | | **12 000 000** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **Bilan à la fin du 2ème trimestre de 2021** | | | **0** |

Planification financière – Deuxième tranche du prêt

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Période | 1er trimestre | | | 2ème trimestre | | | 3ème trimestre | | | 4ème trimestre | | | Total |
| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| **2021** | 0 | | | 702 051 | | | 2 185 989 | | | 2 065 989 | | | **4 954 030** |
| **2022** | 0 | | | 0 | | | 345 000 | | | 2 172 500 | | | **2 517 500** |
| **2023** | 3 548 843 | | | 5 241 992 | | | 3 760 505 | | | 7 870 172 | | | **20 421 513** |
| **2024** | 9 294 525 | | | 9 294 525 | | | 9 294 525 | | | 9 705 935 | | | **37 589 510** |
| **2025** | 9 729 400 | | | 9 633 340 | | | 13 799 597 | | | 10 479 529 | | | **43 641 866** |
| **2026** | 10 768 311 | | | 5 893 860 | | | 3 457 268 | | | 1 737 467 | | | **21 856 906** |
| **2027** | 7 018 675 | | | 0 | | | 0 | | | 0 | | | **7 018 675** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **TOTAL DES DÉPENSES** | | | **138 000 000** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **Bilan à la fin du 1er trimestre de 2027** | | | **0** |

Annexe C

Engagements réels par rapport aux engagements prévus



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. SIA: Société suisse des ingénieurs et des architectes. [↑](#footnote-ref-1)